

Agent recenseur

Offre n° 0028231101249629

Publiée le 09/11/2023



Synthèse de l'offre

Employeur : Mairie du Coudray

32 rue du Gord
28630 Le coudray

Ville de 4 400 habitants, à proximité de CHARTRES

Membre de la Communauté d'Agglomération de CHARTRES MÉTROPOLE

Siège de l'hôpital Louis Pasteur (comprenant une maternité)

Ville verte et cadre de vie soigné, en expansion.

Site web de l'employeur : <http://www.ville-lecoudray28.fr>

Lieu de travail : Le coudray

Poste à pourvoir le : 08/01/2024

Date limite de candidature : 08/01/2024

Type d'emploi : Emploi temporaire

Durée de la mission : 1 mois

Nombre de postes : 8

Détails de l'offre

Famille de métiers : Citoyenneté, population, affaires administratives et vie associative > Affaires administratives

Grade(s) recherché(s) : Adjoint administratif

Adjoint adm. principal de 2ème classe

Adjoint adm. principal de 1ère classe

Métier(s) : [Instructeur ou instructrice gestionnaire de dossiers](#)

Ouvert aux contractuels : Oui ([Art. L332-23 disposition 1 du code général de la fonction publique](#))

Seul un contractuel peut être recruté sur ce poste car il s'agit d'un accroissement temporaire d'activité. Le contrat proposé ne peut excéder un an, renouvelable dans la limite d'une durée totale de 18 mois consécutifs.

Temps de travail : Temps complet, 1607 heures annuelles

Télétravail : Non

Management : Non

Rémunération indicative : au forfait en fonction du nombre de bulletins remis et rémunération des réunions de formation

Descriptif de l'emploi :

Dans le cadre des opérations de recensement de la population, la ville de Le Coudray recrute huit agents recenseurs.

Les opérations de recensement se dérouleront du 18 janvier au 17 février 2024. Les formations obligatoires se tiendront sur deux demi-journées. Une reconnaissance obligatoire aura également lieu début janvier.

Début janvier : environ 5 jours de travail comportant généralement 2 séances de formation obligatoires et, entre ces séances, la tournée de reconnaissance des adresses à recenser ; opérations de recensement du 3e jeudi de janvier jusqu'à la fin de la collecte :

- disponibilité quotidienne y compris le samedi,
- large amplitude dans les horaires,
- pas de congé pendant toute la durée de la collecte.

* Descriptif des tâches à réaliser :

- Se former aux concepts et aux règles du recensement,
- Effectuer la tournée de reconnaissance : repérer l'ensemble des adresses d'habitation à recenser sur son secteur et les faire valider par son coordonnateur,
- Assurer la numérotation des logements et son report sur les documents du recensement,
- Organiser son planning de visites,
- Assurer le suivi des réponses internet et papier et la relance des ménages non répondants,
- Assurer la bonne tenue de son carnet de collecte,
- Classer les questionnaires papier collectés.
- Déposer les documents du recensement et inciter les habitants à répondre par internet,
- Suivre l'avancement de la collecte et notamment les réponses par internet,
- Pour les réponses papier, récupérer les questionnaires papier complétés par les habitants dans les délais impartis et effectuer les contrôles demandés,
- Relancer, avec l'aide du coordonnateur communal, les habitants qui n'ont pas pu être joints ou qui n'ont pas répondu dans les délais impartis,
- Rencontrer le coordonnateur communal (et son adjoint) régulièrement,
- Restituer en fin de collecte l'ensemble des documents.

Missions / conditions d'exercice :

Compétences et aptitudes requises :

- Forte disponibilité :

L'agent recenseur doit contacter l'ensemble des habitants à recenser dans son secteur dans des délais très courts. Pour cela, il doit être en capacité de se rendre dans toutes les adresses d'habitation à recenser dans son secteur à différentes heures de la journée, du lundi au samedi. Une partie de la population est accessible en soirée, mais de nombreuses personnes sont aussi joignables en journée (retraités, personnes en horaires décalés, personnes sans emploi...)

- Aptitude à tenir les délais :

La période de recensement est d'une durée limitée. L'agent aura un nombre important de foyers à contacter (300 logements maximum)

- Grandes capacités relationnelles :

L'agent recenseur doit être à l'aise dans les contacts avec la population. Il devra aider certaines personnes à remplir les questionnaires, répondre à leurs questions. Courtoisie et bonne présentation sont indispensables. Une bonne connaissance de la commune est un plus, pour faciliter à la fois le repérage des adresses et le contact avec les habitants.

- Capacité à se former et à appréhender et comprendre une réglementation et des concepts :

La présence aux séances de formation est obligatoire (elle a lieu dans les quinze jours qui précèdent le démarrage de la collecte du recensement). L'agent recenseur doit assimiler et mettre en œuvre les concepts et les règles qui lui sont détaillés lors de sa formation. Il doit savoir se repérer et lire un plan. Il doit savoir remplir un formulaire administratif simple.

Profils recherchés :

- Grande disponibilité sur la période de recensement du 18 janvier 2024 au 17 février 2024 (en journée, en soirée, les week-ends, ...),

- Capacité à se former

- Respecter la confidentialité, la discrétion et le secret professionnel liés aux informations recueillies

- Sens du service public et des relations humaines, courtoisie,

- Capacité à convaincre et à rassurer,

- Autonomie,

- Rigueur,

- Rendre compte par écrit ou oralement au coordonnateur du recensement de l'état d'avancement de ses missions et des évènements survenus

- Sensibilisation à internet et aux technologies de l'information et de la communication : l'agent doit inciter les administrés à se recenser sur internet

- Maîtriser l'usage des SMS sur son téléphone portable

- Une bonne connaissance du territoire communal est un atout.

Contact

Contact : 0237281714

Informations complémentaires :

Les candidatures sont à transmettre par courriel à l'adresse courriel suivante : contact@ville-lecoudray28.fr

Page de candidature en ligne : <http://www.emploi-territorial.fr/candidature/o028231101249629-agent-recenseur>

Travailleurs handicapés

Conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le code général de la fonction publique.

À titre dérogatoire, les candidats bénéficiant d'une reconnaissance de qualité de travailleur handicapé peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.